

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2020 à 20 h 15, à huis clos considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge) à partir du 10 octobre 2020 à 23 h 59 considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

**Sont présents :**

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Sont absents lors de l'ouverture de la séance :**

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020  
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

**Citoyens :** 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge). L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h 15 et déclare la séance ouverte.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

270.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour tout en laissant ouvert l'item « questions diverses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**  
Séance extraordinaire  
17 décembre 2020, à 21 h 15

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. **Demandes**
  - a) Hélien Bourgoin : prêt d'un local
5. **Comptabilité :**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
6. **Dossiers municipaux**
  - a) Covid-19: mesures particulières
  - b) MAMH : aide financière contexte pandémie de la COVID-19
  - c) Député Donald Martel : demande de soutien financier
7. **Période de questions uniquement sur les sujets à l'ordre du jour seulement**
8. **Questions diverses**
  - a)
  - b)
  - c)
9. **Levée de la réunion**

4. **Demandes**

a) **Hélien Bourgoin : prêt d'un local**

**CONSIDÉRANT QU'**à la séance ordinaire du 14 décembre dernier, le Conseil municipal avait accepté de donner accès à un local à Mme Hélien Bourgoin cependant le coût relié au prêt n'avait pas été décrété de (résolution 246.12.2020) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Christian Jutras; déclare pouvoir être en conflit d'intérêts concernant ce dossier, de sorte qu'il se retire des délibérations et du vote sur cette question;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil se sont réunis pour établir un coût de location;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt d'un local sera, à partir du 18 janvier 2021, pour une durée de 15 semaines ayant un accès internet pour une demi-journée par semaine pour donner un cours à distance au Collège Ellis;

271.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le coût demandé à Mme Bourgoin sera de 15 \$ / jour l'accès à un local de la municipalité;
- qu'un local sera mis à la disposition de Mme Hélien Bourgoin à partir du 18 janvier 2021 pour une durée de 15 semaines ayant un accès internet pour que celle-ci puisse donner son cours à distance au Collège Ellis;
- que la facturation soit faite au mois selon l'utilisation dudit local.

*Note : M. Christian Jutras, déclare pouvoir être en conflit d'intérêts concernant ce dossier, de sorte qu'il se retire des délibérations et du vote sur cette question.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

## 5. Comptabilité

### a) Explication, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

272.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la liste des factures d'achats déposée au montant total de 40 954,43 \$ incluant 2 781,99 \$ pour le total des chèques émis et 38 172,44 \$ pour le fichier du dépôt direct;
- que l'achat de la génératrice facture No 30717 de Drumco Énergie incluse dans les factures d'achats déposées à ce conseil au montant de 31 445,66\$ taxes incluses soit affecté par le surplus cumulé;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6. Dossiers municipaux

### a) COVID-19 : mesures particulières

**CONSIDÉRANT** le point de presse tenu le 15 décembre 2020 à 17 h, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a annoncé :

- que le télétravail sera obligatoire du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. Cette consigne est applicable pour le secteur public et le secteur privé;
- que la fermeture de tous les commerces non essentiels du 25 décembre au 11 janvier;
- que le report du retour en classe des élèves du primaire, initialement prévu le 4 janvier au 11 janvier, à l'instar des écoles secondaires;
- que les services de garde demeurent ouverts;
- que les services de garde en milieu scolaire seraient disponibles seulement pour les travailleurs des services prioritaires;

273.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le bureau municipal soit fermé à la population jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement;
- que la directrice générale créer un horaire de travail pour que seulement un membre du personnel de bureau soit en présentiel et que l'autre soit en télétravail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) M.A.M.H. : aide financière contexte pandémie de la COVID-19**

Monsieur Marc-André Leblanc, Directeur des programmes fiscaux et des changements climatiques, annonce une aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 pour une somme de 51 697 \$ afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. Un premier versement au montant de 35 542 \$ sera déposé le 22 décembre 2020 et le second versement au montant de 16 155 \$ sera déposé en mars 2021.

**c) Député Donald Martel : demande de soutien financier**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, a décidé de mettre de côté un certain montant d'argent provenant du programme de Soutien à l'action bénévole dans le but de donner un peu de réconfort à ces personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités intéressées à participer à ce programme n'ont qu'à remplir un formulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, a consenti de verser une somme de 800\$ dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole;

274.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'achat de 8 bons d'achat d'épicerie de 100\$;
- que les bons d'épicerie ne soient pas échangeables pour l'achat d'alcool, de tabac ou de loterie;
- que mandater le maire à remettre les 8 bons d'achats aux personnes dans le besoin dont la municipalité a reçu les noms.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Période de questions uniquement sur les sujets à l'ordre du jour seulement**

Aucune question n'est soumise.

**16. Levée de la réunion**

275.12.2020 Il est 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Manon Lemaire**  
Directrice générale